

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1440000: agriculture

En vigueur au 01/01/2010 (Dernière actualisation de la page 30/01/2014)

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. Type de personnel: Non-temporaire

La salaire d'un surqualifié est au moins égal au salaire d'un qualifié

Catégorie	
Non-qualifiés	8.34
Spécialisés	8.80
Qualifiés	9.20

1.2. Type de personnel: Temporaire

Catégorie	
Travail saisonnier et occasionnel	7.84